ART. PREMIER N° 186

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N º 186

présenté par M. Myard

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation veille à favoriser la démographie, base des équilibres financiers de notre système de retraite, par une politique familiale active. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'insister sur le rôle de la démographie qui est la clé de l'équilibre de notre système de retraite par répartition, et donc sur le soutien nécessaire à apporter à la famille.

Le chômage , le vieillissement de la population ... mettent à mal le mécanisme de solidarité entre les générations

Un soutien à la famille par une politique familiale appropriée permet de garantir in fine la pérennité de nos régimes de retraite. Comme l'avait analysé le grand démographe et économiste Alfred Sauvy, « sans enfants aujourd'hui, il n'y a pas de retraite demain. »

La Nation se doit de réunir les meilleures conditions possibles aux familles et d'écarter toute remise en cause à courte vue de la politique familiale, laquelle permet de rendre viable notre système de retraite par répartition.